



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Kiev 2013

MC.DOC/3/13
6 December 2013

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingtième Réunion
CM(20), journal n° 2, point 8 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION MINISTÉRIELLE RELATIVE AUX TRAVAUX
DE LA CONFÉRENCE PERMANENTE SUR LES QUESTIONS
POLITIQUES DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE NÉGOCIATION
EN VUE DU RÈGLEMENT DU CONFLIT TRANSNISTRIEN AU
FORMAT « 5 + 2 »**

Les Ministres des affaires étrangères des États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe :

Rappellent la Déclaration ministérielle sur les négociations relatives au processus de règlement transnistrien au format « 5 + 2 » adoptée le 7 décembre 2012 à la Réunion du Conseil ministériel tenue à Dublin ;

Réaffirment leur ferme détermination de parvenir à un règlement global, juste et viable du conflit transnistrien exclusivement par des négociations, sur la base de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Moldavie avec, pour la Transnistrie, un statut spécial garantissant pleinement les droits humains, politiques, économiques et sociaux de sa population ;

Se félicitent des travaux constructifs accomplis tout au long de l'année par la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien au format « 5 + 2 » et du rôle important que l'OSCE joue en soutien à ce processus ;

Encouragent les efforts de tous les participants au processus de négociation pour parvenir à des solutions de compromis ;

Expriment leur satisfaction devant le fait que les réunions de la Conférence permanente se soient accompagnées de contacts directs réguliers entre les parties à différents niveaux, notamment au niveau politique, et encouragent la poursuite et la diversification de tels contacts ;

Réaffirment qu'il importe de renforcer la confiance entre la population sur les deux rives du Dniestr en tant qu'élément essentiel du règlement global et, à cet égard, se félicitent des progrès accomplis en 2013, entre autres, dans les domaines de la liberté de circulation et de la protection de l'environnement, du règlement des problèmes de sécurité des résidents des

viles de Ribnița et de Rezina, ainsi que de la prorogation de l'accord sur le transport de marchandises par voie ferrée à travers la région transnistrienne, et encouragent les parties à exploiter toutes les possibilités de commerce et d'investissement ;

Soulignent la nécessité d'assurer des progrès tangibles dans les négociations sur les trois corbeilles de questions de l'ordre du jour convenu pour le processus de négociation – questions socio-économiques, questions générales d'ordre juridique et humanitaire et droits de l'homme – ainsi qu'un règlement global, incluant les questions institutionnelles, politiques et de sécurité ;

Appellent les parties à intensifier leurs efforts en ce qui concerne les mesures de confiance et de sécurité et à s'abstenir d'actions unilatérales qui pourraient conduire à une détérioration de la situation de sécurité dans la région ;

Encouragent les parties à faire fond sur les progrès accomplis depuis la reprise effective des travaux officiels dans le cadre du processus de négociation au format « 5 + 2 » en 2011 afin de résoudre les problèmes en suspens, notamment en supprimant les obstacles à la libre circulation des personnes, des biens et des services, et à appliquer intégralement les décisions convenues au cours du processus de négociation ;

Appellent les médiateurs et les observateurs de l'OSCE, de la Fédération de Russie, de l'Ukraine, de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique à redoubler leurs efforts coordonnés et à mettre pleinement à profit les possibilités qu'ils ont de favoriser les progrès en vue de parvenir à un règlement global du conflit transnistrien.